

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 -Informations générales

1.1 Désignations du prestataire de service

Le présent site www.camping-cerdagne.com est édité par : La Société SARL Camping de la gare dont le siège social est sis Route d'Espagne 66760 UR

Enregistré au RCS de Perpignan 860026263

Téléphone 04.68.04.80.95 /0033 468.408.095

Numéro de TVA intra-communautaire : FR 56890026263

Service clientèle du site : campingdelagare@orange.fr

Service après-vente : campingdelagare@gmail.com

Hébergeur du site : Erekaa -agence valeur du sud

Responsable du site Erekaa- agence valeur du sud

1.1 Objet des CGL

*Les CGL sont applicables à la location, à la prestation de services et à la réservation des locatifs/parcelles par le site internet de la société Camping de la gare sur le site internet www.camping-cerdagne.com (ci-après le site).

*Le présent contrat a pour objet de déterminer les obligations respectives du client et du prestataire de service en vue de la location, prestations de services et réservation sur le site du camping de la gare.

*Le présent contrat a pour objet des définir les conditions dans lesquelles le prestataire de service met à disposition au client les services et la mise en location d'emplacement de terrain nu ou de locatifs du camping.

*Le prestataire de services s'engage à : proposer la location d'emplacement nu ou de location du camping sous réserve de disponibilité de ces emplacements ainsi que la prestation de services concernant (selon les saisons) :

- la vente de produits de boulangerie , petite épicerie et produits de dépannage
- la mise en place d'un snack avec service à emporter.

1.2 Domaine d'application des CGL

*Les CGL régissent les contrats de location de prestations de service de réservation via le site internet du Camping de la gare (ci-après prestataire de service) aux clients (ci-après clients)et constituent avec la réservation en ligne les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tout autres documents, prospectus, catalogues ou photographies de produits qui n'ont qu' une valeur indicative.

*Les CGL sont rédigés ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site en langue française. (Le site internet de réservation quant à lui a une option de traduction en version espagnole).

1.3 Obligations du client

*Le client doit fournir au prestataire de service, sous réserve par ce dernier de l'obligation de confidentialité, toutes les informations et tous les éléments nécessaires à la réalisation de ses prestations ou de ses locations d'emplacement de terrain nu ou locatifs.

*Les éléments du client doivent être fournis dans le format choisi préalablement par les parties.

*Les informations fournies doivent respecter les réglementations en vigueur, y compris celles relatives à la propriété intellectuelle et à la protection des données (voir article 13). Notamment, les informations transmises et l'objet même de la réservation passée ne doivent pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Les informations du client ne doivent pas transgresser une obligation de confidentialité et de non-divulgence. Le prestataire de service doit pouvoir utiliser librement.

*Le client doit effectuer une partie du paiement lors de la réservation et le solde lors de son enregistrement d'entrée pour les emplacements terrain-nu ; Le versement d'une caution pour les locations et le solde de son séjour lors de son départ, il devra également s'acquitter de la facture de consommation d'électricité (dont le mode de calcul s'effectue selon l'indice de consommation sur compteur) et le règlement des taxes de séjours.

*Le client s'engage à respecter les règles contenues dans le règlement intérieur du camping (il peut être envoyé par mail si le client en fait la demande) Le client est seul responsable de toute atteinte aux droits d'un tiers résultant des informations et éléments fournis au prestataire de service et des préjudices qu'il peut générer.

* Le client s'engage à s'identifier et identifier les résidents à sa charge, à payer au prestataire de service le prix convenu aux dates et modalités fixées ci-après.

* L'identification du client se fait par la communication de son nom, prénom(s), adresse du domicile, adresse courriel et son numéro de téléphone mobile.

* L'identification des résidents à la charge du client se fait par la communication des noms, prénoms, et âges (pour le calcul des taxes de séjours).

* Le client et le prestataire de service seront amenés à échanger via le réseau internet, le client reconnaît :

- qu'un document électronique équivaut à un écrit signé par la personne émettrice.

-que les parties peuvent se prévaloir de l'impression sur papier d'un message électronique pour prouver le contenu de leurs échanges qu'elles ont au sujet de l'exécution du présent contrat.

*La location est personnelle ; Il est interdit de céder ou de sous louer à un tiers. La location est nominative pour le nombre de personnes réservé, ; Le nombre d'occupants ne devra pas excéder celui mentionné pour la présente location.

1.4 Obligation du prestataire de service professionnel

*Le prestataire de services s'engage à louer et à fournir des prestations de service au client des emplacements sur terrain nu ou locatifs et adaptés aux besoins exprimés par le client (*dans la mesure des possibilités ou dans la mesure des disponibilités*).

SAS CAMPING DE LA GARE -CGL 2025

* Le prestataires de services s'engage à réaliser personnellement les prestations qui lui sont commandées par le client lors de la réservation. Les parties conviennent que certaines prestations pourront être confiées à un tiers ou que le prestataire de service pourra se faire assister d'un tiers ou d'un sous-traitant, l'un et l'autre étant tenus par les termes du présent contrat.

* Le prestataire de service devra veiller à ce que son personnel ainsi que tous les intervenants auxquels il pourrait faire appel respectent les termes du présent contrat ; Notamment, le prestataire de services s'engage à ne pas divulguer, pendant la durée du présent contrat et dans les deux années qui en suivront l'expiration, les informations et éléments transmis par le client. Il veillera à ce que cette obligation soit aussi respectée par son personnel et tout intervenant auquel il pourrait faire appel pour les besoins de ses prestations. Il s'oblige plus généralement à une obligation de loyauté à l'égard du client. * Si le prestataire de service était amené à traiter des données personnelles, il devrait alors procéder auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) aux déclarations des traitements automatisés de données personnelles ; Il devrait par ailleurs veiller impérativement à :

- Ne traiter que des données loyalement et licitement collectées.
- Ne traiter les données ainsi collectées que dans le cadre des finalités déterminées, explicites et légitimes.
- Ne traiter que les données adéquates pertinentes et non excessives au regard de ses finalités.
- Conserver ces données durant le temps nécessaire à la réalisation de ses finalités.
- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données et notamment d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non concernés.
- Permettre l'exercice du droit d'accès des personnes visées par les données traitées par le prestataire de service.
- Permettre l'exercice du droit d'oppositions des personnes pour les données ne relevant pas de la finalité prévue.
- Permettre la mise à jour par les personnes des données inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.
- Faire connaître et comprendre à ses personnes la logique que sous-entend le traitement automatisé.

[Article 2 Prestations de service](#)

2.1 Emplacement terrain nu

Le camping de la gare propose à la location 48 terrains nus sous réserve de disponibilité. Ces terrains sont herbeux, d'une superficie chacun de 80 m²avec possibilités de raccordement électrique ; l'accès à l'électricité est en supplément.

2.2 Emplacement locatifs / hébergement Mobil home

Le camping de la gare propose à la location 7 mobil home (2 de 2 personnes, 2 de 4 personnes, 1 de 6 personnes et 2 de 7 personnes) sous réserve des disponibilités.

- Les couvertures et les oreillers sont compris et fournis dans la location ; Le camping de la gare propose la location de draps, le client devra l'indiquer lors de la réservation dans les suppléments (selon le stock disponible) ; le linge de toilette, le linge de maison ainsi que les produits d'entretiens et le papier toilette sont à la charge du client.

SAS CAMPING DE LA GARE -CGL 2025

* Mobil-home 2 personnes maximum : a une superficie de 21m² se composant d'un espace cuisine avec évier , plaque de cuisson gaz / hotte aspirante, micro-onde, cafetière classique, réfrigérateur ainsi que la vaisselle ; D'un coin salon avec une banquette / 2 chaises +table ; d'une chambre individuel se composant d'un lit 140x190+ 2 tables de nuits ainsi qu' une armoire d'appoint ;d'une salle de bain (douche , lavabo)avec WC et une terrasse couverte avec table et chaises de jardin ; Chauffage électrique. Electricité en supplément.

* Mobil home 4 à 7 personnes à une superficie de 27m², se composant d'un espace cuisine avec évier, vaisselle ,plaque de cuisson gaz et hotte aspirante, micro-onde, cafetière, réfrigérateur ; un coin salon avec banquette/ chaises et table (possibilité lit d'appoint selon capacité d'accueil); de 2 chambres [adulte se composant d'un lit de 140x190, armoire d'appoint ; chambre enfant 2 à 3 lits 90x190 ,(selon capacité d'accueil)] ; une salle de bain (douche) ; d une salle de WC ; une terrasse avec table de pique-nique.(chauffage électrique) Electricité en supplément.

2.3 Emplacement locatifs / hébergement Cocosweet (habitat insolite

Le camping de la gare propose à la location (selon période définie) un cocosweet sans sanitaires (pas de point d'eau), pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes.

– Les couvertures et les oreillers sont compris et fournis dans la location ; Le camping de la gare propose la location de draps, le client devra l'indiquer lors de la réservation dans les suppléments (selon le stock disponible) ; le linge de toilette, le linge de maison ainsi que les produits d'entretiens et le papier toilette sont à la charge du client.

2.4 Réservation :

La réservation se fait exclusivement par le site internet du camping de la gare.

Les modalités de réservation sont indiquées par étapes de manière intuitive par le site internet du camping de la gare (une version en espagnole est à disposition des clients).

De manière exceptionnelle il est possible de faire une réservation de dernière minute directement à la réception du camping sous réserve d'emplacement de terrain nu ou de locatifs disponible.

Aucun frais de dossier, de réservation n est demandés par le camping de la gare ; en revanche un acompte qui correspond à 30 % (et ou de 15€ minimum) de la somme du séjour déclaré par le client au moment de la validation de la réservation.

2.5 Annulation/ modifications de réservation :

Lors de la réservation sur le site, la souscription a une assurance annulation vous est proposée et il est conseillé de souscrit cette assurance.

* Modification de votre réservation : Le client peut demander la modification de son séjour (date et/ ou type d'hébergement) sur demande écrite au près du camping (courrier ou courriel) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler ; Il devra alors faire une déclaration au service de l'assurance annulation, s'il en a souscrit une lors de la réservation et selon les termes et conditions de l'assurance. Tout séjour interrompu, départ anticipé de votre fait ne pourra donner lieu à une déduction quelle que soit la raison invoquée.

* Annulation de réservation : Toute annulation du fait du client oblige celui-ci à en avertir sans délai le camping de la gare par écrit LRAR.

- Annulation moins de 1 mois avant le début du séjour : aucun remboursement.

- Après avoir pris possession de votre location, tout départ anticipé ne donnera aucun droit à un quelconque remboursement

Voir conditions de l'assurance annulation si vous y avez souscrit.

2.6 Accès visiteurs : Aucun visiteurs ne peut accéder au camping sans être préalablement passé par la réception afin de présenter une pièce d'identité et de s'acquitter d'un droit d'entrée visiteur. Le camping de la gare se réserve le droit de limiter le nombre de visiteurs. Les visiteurs (enregistrés) devront impérativement quitter le camping avant vingt-trois heures.

2.7 Accueil de groupe / et mineurs :

* Réservation accueil de groupes : Toute réservation de plus de 2 emplacements terrains nu ou locatifs par la même personne ou par des personnes différentes mais se déplaçant ensemble, aux mêmes dates de séjour est considérés comme un groupe, vous devez nous consulter par mail, afin que nous étudions la demande.

* L'accueil de mineurs n'est autorisé qu'avec la présence et sous la responsabilité au minimum d'un tuteur majeur.

2.8 Accès au camping

*L'accès au camping de la gare se fait entre 7h et 23h, en dehors de ces horaires le client ou séjournant à sa charge, ne pourra accéder à son emplacement, que par le mode à pied. Les véhicules n'ayant pas le droit de circuler dans l'enceinte du camping (de 23h à 7h).

*Attention toutes personnes n'étant pas enregistrés à l'accueil pendant les horaires d'ouverture de celle-ci, non pas le droit de pénétrer dans le camping.

*Les véhicules n'ayant pas l'autorisation d'accéder au camping et quel que soit les horaires sont les véhicules doubles-essieux.

2.9 Animaux

*Les animaux sont acceptés contre une redevance ; Lors de votre enregistrement à l'accueil le passeport de votre chien, chat (qui devront être en laisse) seras obligatoirement présentés. [En cas de non-déclaration de votre animal la gestionnaire ou son représentant sont en droit de vous faire évacuer le camping et sans remboursement de votre séjour]. Les chiens de 1^{ère} catégorie dit « chiens d'attaque » **sont interdits**. Les chiens de 2^{ème} catégorie dit « chiens de garde ou de défense » devront être **muselés et tenus en laisse par un adulte**.

[Article 3 Prix](#)

3.1 Prix de vente

*Les prix de vente, conformément à l'article L.112-1 du code de la consommation sont indiqués, pour chacune des locations et prestations de service figurant sur le site internet du camping de la gare, en euros .En cas de promotion par les prix, le prestataire de service s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute réservation passée durant la période de publicité faite pour la promotion. Le montant indiqué sur la confirmation de réservation comprend l'assurance annulation (si souscrite), les taxes de séjours, et options cochées lors de la réservation ; Ne sont pas inclus pour les locations le montant de la consommation d'électricité.

3.2 Modification /tarification

Le prestataire de service se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au client l'application du prix en vigueur au jour de la réservation.

[Article 4 La location](#)

4.1 Etapes de conclusion du contrat

*Pour louer un emplacement terrain -nu ou de locatifs , le client après avoir rempli son panier virtuel en indiquant l(es)emplacement(s)sélectionné(s)et les quantités de prestation de services souhaitées clique ensuite sur le bouton « commander »et fournit les informations relatives à l'identification des futurs résidents de la dite location et au paiement d'un acompte.

* Avant de cliquer sur le bouton « confirmer la commande » le client à la possibilité de vérifier le détail de son panier et son prix et de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa commande.

*La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des présents CGL et forme le contrat.

4.2 Modification de la commande

*Toute modification de commande par le client après la confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation du prestataire de service.

* Le prestataire de service se réserve le droit d'apporter aux locations et prestations de services commandées les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues de l'article R212-4 du code de la consommation.

4.3 Validation de la commande

Le prestataire de service se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et plus particulièrement si les quantités de réservation ou de prestations de services commandées sont anormalement élevées.

[Article 5 Contrat](#)

5.1 Conclusion du contrat

Le contrat de location est formé au moment de l'envoi par le camping de la confirmation de réservation.

5.2 Archivage et preuves

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fiable et durable conformément à l'article 1360 du code civil. Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

5.3 Cautions – état des lieux Le jour de l'arrivée et du départ un état des lieux de l'emplacement loué par le client sera fait de manière contradictoire par le prestataire de service, Le client devra fournir une caution de 200.00 €/ location ; lorsqu'il aura opté pour la location d'un mobil-home et de 100.00 € lorsqu'il aura opté pour la location d'une cabane / cocosweet ; Qui lui sera rendu sous réserve que l'état des lieux de départ reflète celui de l'arrivée. S'il y a lieu d'effectuer des remises en état, le prestataire de service s'oblige à effectuer un solde entre les factures acquittées et la caution. Si un delta positif en ressort en faveur du client, ce montant sera restitué au client par le prestataire de service. Si un delta négatif ressort, le client s'engage à acquitter cette somme dans les meilleurs délais.

5.4 Résolution En cas d'annulation du fait du client pour quelque raison que ce soit, conservera la totalité des l'acompte versé. Toute nuit passée reste due.

Article 6 Paiement

6.1 Exigibilité

Le paiement s'effectue par un acompte à la commande par les moyens proposés par le site internet du camping de la gare. Et le solde au départ du camping.

6.2 Paiement supplémentaire

Préalablement à la conclusion d'un contrat de location ou de prestation de service, le prestataire de services s'assure du consentement exprès du client pour tout paiement supplémentaire venant s'ajouter au prix de l'objet principal du contrat.

6.3 Sécurisation de paiement

Le site est doté d'un système de sécurisation des paiements en ligne permettant au client de crypter la transmission de ses données bancaires par l'utilisation de protocole SSL et de plateforme de paiement sécurisée.

6.4 Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure, d'un intérêt au taux légal.

Article 7 Réception de location

7.1 Définition

La réception de la location s'entend par l'enregistrement du client et des résidents à la charge du client (présentation des pièces d'identités) transfert des digicodes et ou des clés des locatifs par le représentant du camping de la gare.

7.2 Lieu de réception

Le lieu de réception de la remise des documents pour toutes locations au camping de la gare se SAS déroule à l'adresse du dit camping (à l'accueil) et dans les créneaux horaires précisés lors de la confirmation de réservation par le camping.

7.3 Modalités de réception

La réception est effectuée par la remise directe des digicodes ainsi que le règlement du séjour pour la location de terrain-nus et si le client a loué un locatif par le dépôt de caution, la remise des clés et documents nécessaires du dit locatif.

7.4 Indisponibilité de l'emplacement loué

En cas d'indisponibilité des emplacements loués, le prestataire de service peut proposer dans les conditions prévues dans les présentes CGL un produit équivalent par sa qualité et son prix.

7.5 Défaut de réception

Le défaut total de réception entraîne la résiliation de plein droit du contrat de location.

Article 08 Responsabilités

8.1 Responsabilités du prestataire de service

Le client reconnaît que le prestataire de service est tenu à une obligation de moyens dans le cadre de ses obligations.

La responsabilité du prestataire de service ne peut donc être engagée qu'en cas de démonstration d'une faute effective en relation directe et certaine avec préjudice certain souffert par le client.

Le prestataire de service ne saurait voir sa responsabilité engagée :

- En cas de perte ou vol des effets personnels du client et des résidents à sa charge.
- En cas de dégradation des véhicules terrestres à moteur.
- En cas de faute du client ou l'un des résidents déclarés par le client.

En tout état de cause, la responsabilité du prestataire de service, à quelque titre que ce soit est expressément subordonnée au parfait respect des obligations du client.

8.2 Exonération de responsabilités

La responsabilité du prestataire de service ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du client ou des résidents à sa charge, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure soit du fait d'une décision de la puissance publique.

8.3 Clause pénale

Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par le client, le prix versé à la commande reste acquis au prestataire de service à titre d'indemnités.

Article 9 Clause résolutoire

La résolution de la commande dans les cas prévus aux CGL sera prononcée par lettre recommandée avec avis de réception et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

Article 10 Propriété intellectuelle

Les éléments reproduits sur le présent site www.camping-cerdagne.com, qui sont la propriété exclusive du prestataire de service, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et le droit des brevets. Toute reproduction et toute diffusion de ces éléments, sans autorisation écrite préalable du prestataire de service, exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires.

Article 11 Traitement des données personnelles

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité l'identification du client ainsi que la correspondance avec le client.

Le prestataire de service décline toute erreur de saisie sur les informations indiquées par le client. Il lui sera demandé d'indiquer obligatoirement son nom son prénom son adresse de domicile son adresse électronique et son numéro de téléphone mobile. Il lui sera demandé d'indiquer à titre facultatif son numéro de fixe.

Si les éléments des champs obligatoires ne sont pas indiqués, le client ne pourra pas commander sur le site www.camping-cerdagne.com.

Conformément à la loi informatique et libertés, le client dispose d'un droit d'accès de rectification et sous réserves des dispositions légales applicables à la matière de suppression des données le concernant. Si le client l'a préalablement accepté, il pourra recevoir des courriels ou des sms marketing du camping de la gare dont il pourra se désinscrire, pour les courriels en cliquant sur le lien de désinscription figurant en bas de chaque courriel reçu et pour les sms en renvoyant STOP.

Article 12 Médiations

12.1 Réclamation préalable

En cas de litige le client doit s'adresser en priorité au service de réclamation de l'entreprise au 04.68.04.80.95 /0033.468.048.095 numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine, du lundi au vendredi sauf jours fériés ou chômé, de 9h à 12h Ou par courrier électronique : campingdelagare@gmail.com. Ou postal à Camping de la gare- service clientèle- Route d'Espagne 66760 UR France.

12.2 Demande de médiation En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service clientèle ou en l'absence de réponse de ce service dans un délais de deux mois, le client peut soumettre le différend relatif au bon de commande aux présentes CGL l'opposant au prestataire de service à un médiateur du e-commerce de la FEVAD en allant le choisir sur le site internet suivant : <http://www.mediateurfevad.fr>, qui tentera en toute indépendance et impartialité de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Le client reconnaît avoir accès par les CGL au lien de plateforme des règlements et des litiges :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

Pour présenter sa demande de médiation, le client dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur. Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser les recours à la

SAS CAMPING DE LA GARE -CGL 2025

médiation ; ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

[Article 13 Tribunal compétent](#)

A défaut d'accord amiable, le client peut saisir le tribunal pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat ainsi que sur tous les documents connexes à ce contrat.

Les tribunaux Français sont seuls compétents.

[Article 14 Droit applicable](#)

Le présent contrat et les CGL le régissant sont soumis à la loi française.

Fait à UR